PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2023 A 20H00.

<u>Présents</u>: BARTHOLIN Patricia, BURTIN Aurélie, GIROUD Pierre, PRENAT Agnès, VELUIRE Pascal, NIGOND Rémi, DUCREUX Stéphanie, FARJON Sophie, GARDE Cyril, FREYDIER Ludovic, FARGE Christiane,

Absent excusé ayant donné pouvoir : SEIGNOVERT Mickaël,

Absents excusés: BRECHARD Lionel, CREPIAT Catie, SURGET Eric,

Secrétaire de séance : DUCREUX Stéphanie

Le quorum est atteint.

Après avoir nommé Mme DUCREUX Stéphanie, comme secrétaire de séance M. le Maire indique à l'assemblée qu'une délibération sera à rajouter à l'ordre du jour, à savoir la décision modificative n°2 2022 concernant des virements de crédits.

M. Le Maire explique en préambule qu'une nouvelle secrétaire a été recrutée en CDD (14h30/semaine) pour pallier à la demande de congé partiel de présence parentale présentée par la secrétaire de mairie principale.

1. Demande de subvention au titre du programme de rénovation d'une maison au centre bourg, pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), un commerce et un logement locatif :

M. Le Maire présente les différentes phases du programme de rénovation ainsi que les plans de la maison située au centre bourg.

Le bâtiment concerné est actuellement inoccupé. Une partie était un logement, une autre était un ancien café. Il s'étend sur 2 niveaux et possède plusieurs volumes accolés. Le projet est la rénovation de ce bâtiment en logement, MAM (maison d'assistantes maternelles) et en commerce (type salon de coiffure). Dans le cadre de la rénovation, une partie des annexes en mauvais état seront démolies à l'arrière du bâtiment.

La pénurie des assistantes maternelles dans la commune contraint les parents à faire des kilomètres pour faire garder leurs enfants.

Il manque également un petit commerce de service à la personne (coiffeur, esthéticienne) que la commune veut mettre en place.

Il a été recensé une demande des entreprises concernant le manque de logement locatif sur la commune.

Le montant du projet est estimé à :

- Travaux (cf tableau ci-dessous)739 027.55 € HT, soit 886 833.06 € TTC
- Frais d'honoraires 81 293,00 € HT, soit 97 551.60 € TTC
- TOTAL820 321,00 € HT, soit 984 384.66 € TTC

Code	LOTS	PRESTATIONS COMMUNES	MAM	SALON DE COIFFURE	LOGEMENT	Total HT
1	DEMOLITION MACONNERIE	34 205,74	45 132,22	15 601,04	15 640,42	110 579,42
2	CHARPENTE COUVERTURE	41 801,60	0,00	0,00	0,00	41 801,60
3	SERRURERIE METALLERIE	12 000,00	0,00	2 209,00	3 240,00	17 449,00
4	MENUISERIES EXTERIEURES	0,00	25 610,00	6 630,00	10 190,00	42 430,00
5	MENUISERIE INTERIEURE	0,00	22 111,80	5 343,80	5 560,50	33 016,10
6	PLATRERIE PEINTURE	0,00	34 941,62	37 475,21	18 498,50	90 915,33
7	CARRELAGE FAIENCE	0,00	11 817,59	586,80	4 884,81	17 289,20
8	REVETEMENT DE SOL SOUPLE	0,00	6 016,10	0,00	0,00	6 016,10
9	TRAITEMENT DES FACADES	68 212,80	0,00	0,00	00,0	68 212,80
10	ELECTRICITE	4 460,00	24 890,00	23 560,00	10 815,00	63 725,00
11	CVC - PLOMBERIE SANITAIRES	5 252,00	49 253,00	23 643,00	30 445,00	108 593,00
12	ELEVATEUR PMR	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
13	VRD - ESPACES VERTS	129 000,00	0,00	00,00	0,00	129 000,00
	Total HT	294 932,14	219 772,33	125 048,85	99 274,23	739 027,55

Autofinancement

164 064,00 € HT

205 080,00 € HT 164 064.00 € HT

- Subventions sollicitées :

D.E.T.R. 25%
Conseil Régional 20 %
Conseil Départemental 17 %

o Communauté de Communes de Forez-Est 18 %

139 455,00 € HT 147 658,00 € HT

Il vous est proposé:

- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R,
- De solliciter l'aide de la région sur ces dossiers,
- De solliciter l'aide du département sur ces dossiers,
- De solliciter l'aide de la Communauté de Communes de Forez-Est sur ce dossier, et des autres organismes susceptibles d'aider dans le financement de ce projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents

2. Décision modificative n°2 2022 : virements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 000.00 €	
D 6531 : Indemnités élus		4 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		4 000.00 €

> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents

Questions diverses:

- Plan d'enfouissements des réseaux
- Propositions de M.JAY de la société F2i pour l'aménagement de la RD58 et de ses abords
- Dissimulation RD58/Chemin des rencontres

La séance du jour est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance, DUCREUX Stéphanie **Le Maire**, Pierre GIROUD